



# AG extraordinaire Jeudi 13 JUIN 2019

MDA La Source, place Sainte Beuve  
45100 ORLEANS LA SOURCE

## Présents : 13 membres du RLS

- Dr Guille-des-Buttes, médecin au centre d'activité douleur soins palliatifs au CHRO, président du RLS
- Dr Isabelle Marié-Bailly, phoniatre au CHRO, secrétaire RLS
- MUS'E représentée par Céline Bonnaventure, trésorière RLS
- Béatrice Ptak, infirmière en télémédecine, GIP Centre-Val de Loire, chargée communication RLS
- Irène Bernard, praticienne technique Nadeau, trésorière adjointe RLS
- Dr Colin Dujardin, chirurgien, facilitateur
- Aurore Marion, sophrologue
- Laurence Larigauderie, infirmière hypnothérapeute
- Pascale Guillemard, sophrologue
- Dr Catherine Fournier, médecin du travail
- Marie-Noëlle Moreau, association APHASI'ARTS pour tous
- Patricia Bikondi, praticienne en santé naturelle
- Annick N Dori, travailleur social

## 1 Pouvoir :

- Claire Vincent, hypnothérapeute

## Absents : 7 membres du RLS

- Association AMSARE
- Joëlle Roché, sophrologue
- Jacques Isabelle, sophrologue
- Isabelle Cornuau, audioprothésiste
- Sylvain Brosset, hypnothérapeute
- Catherine Gauthier, infirmière cadre de santé au CHRO
- Sylvain Guipaud, intervenant théâtre et médiation corporelle

**Quorum atteint : 13 présents et 1 pouvoir sur 21 adhérents à jour de leur cotisation ; la séance commence à 20h10.**

## ORDRE DU JOUR : Lecture et vote des MODIFICATIONS aux STATUTS et au REGLEMENT INTERIEUR

### STATUTS

- Article 2 - Objet : La mention « du Loiret » est ôtée, car certaines personnes hors département peuvent s'y intéresser
- Article 5 - composition du RLS : Réduction du nombre de collèges pour simplification à deux :  
Collège 1 pour les associations et les réseaux ; Collège 2 pour tous les professionnels
  - Vote : 0 contre, 14 pour, 0 abstention
  - Modifications votées à l'unanimité

### REGLEMENT

- Article 6 - composition du Conseil d'administration
  - Modification du nombre des membres du CA réduit à 4 membres minimum, au lieu de 8.
  - Suppression de la phrase « L'équilibre de la représentation entre les Collèges doit tenir compte de la répartition des membres de l'Assemblée Générale. »
    - Vote : 0 contre, 14 pour, 0 abstention
    - Modifications votées à l'unanimité

Assemblée extraordinaire clôturée à 20h32.